

## Consultation restreinte - EFE Montaigne Cotonou, Bénin Mise en place d'un système de sécurité incendie

### 1) Présentation de l'établissement

L'Établissement Français d'Enseignement Montaigne à Cotonou (Bénin) est conventionné avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) qui est un opérateur du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

1137 élèves de la petite section à la terminale suivent leur scolarité conformément aux programmes français. Son organisation pédagogique et éducative est identique à celle d'un établissement français. Les élèves du collège préparent le Diplôme National du Brevet et les élèves du lycée préparent le Baccalauréat général (séries L, ES, S).

L'établissement est porté sur le plan juridique et financier par une association gestionnaire : l'Association des Parents d'Elèves de l'EFE Montaigne.

Cet établissement conventionné avec l'AEFE est accompagné techniquement et financièrement par l'AEFE dans les domaines pédagogique, éducatif, immobilier et des ressources humaines.

### 2) Objet du marché

L'objet du marché est l'installation d'un système de sécurité incendie (SSI) dans tous les bâtiments de l'EFE Montaigne.

Votre proposition (technique et financière) devra comporter les éléments suivants :

- mise en place d'un SSI de catégorie C comprenant un dispositif de commande avec signalisation
- pose de trappes de désenfumage à la cantine
- installation d'une alarme de type 2B
- pose de cinq tableaux répétiteurs (un par poste de garde)
- installation d'un bloc alarme sonore général et de blocs secondaires
- installation de déclencheurs manuels en nombres suffisants
- raccordement à une source électrique de sécurité dédiée (R31)
- démontage du SSI existant au réfectoire
- engagement d'un spécialiste pour réaliser les vérifications réglementaires adéquates
- production d'un rapport signé après les vérifications réglementaires

**L'entrepreneur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les sujétions imposées pour l'exécution des travaux.**

### 3) Modalités d'exécution du marché

Les soumissionnaires devront au préalable venir sur le site de construction afin de visualiser précisément les travaux à réaliser. **Toute offre déposée sans cette visite préalable ne sera pas retenue par la commission décisionnaire.**





L'EFE Montaigne est un établissement scolaire international. Par conséquent, vous veillerez à limiter au maximum les nuisances sonores et prendrez en compte le calendrier des vacances scolaires (disponible sur le site internet de l'EFE Montaigne) dans la réalisation de vos travaux. Les travaux incompatibles avec la tenue des cours ne pourront être exécutés durant le temps scolaire.

Les travaux mentionnés ci-dessus devront être terminés pour le 16 août 2024.

#### 4) Documents à remettre lors de l'appel d'offres

1. Présentation de la société
2. Planning d'exécution détaillé des travaux
3. Descriptif des moyens mis en œuvre (moyens techniques et humains affectés spécifiquement à l'exécution du marché)
4. Expériences de prestations similaires dans d'autres entreprises sur le territoire national (une expérience similaire en Afrique de l'Ouest serait un plus) avec les coordonnées et fonctions des personnes à contacter pour chacune des expériences
5. CV de la ou des personnes référentes
6. Bordereau de prix unitaire et devis quantitatif et estimatif (exprime en hors taxes et en toutes charges comprises).

L'offre financière sera remise sous enveloppe séparée de l'offre technique.

#### 5) Cadre de la réponse

La réponse à la consultation peut être transmise à l'EFE Montaigne jusqu'au vendredi 03 mai 2024 à 12H, (les dossiers hors délai ne seront pas examinés) par dépôt au secrétariat de l'EFE Montaigne sous pli fermé en trois exemplaires (un original et deux copies) du lundi au vendredi de 8h à 12H30 et de 14H à 18H.

Les soumissionnaires seront classés selon les critères ci-dessous. Il sera retenu l'offre la plus économiquement avantageuse.

#### 6) Critères de notation

La proposition devra comporter une offre financière et une offre technique.

**Critère technique : 50%**

Le critère technique sera jugé au regard des documents techniques remis par le candidat sur une notation de 50 points maximum.

**Critère « prix » : 40%**

Le critère prix sera jugé sur 40 points au regard de la proposition financière.

**Critère « qualité de service » : 10%**

Le critère prix sera jugé sur 10 points au regard de la proposition financière.

Fait à Cotonou, le 26 mars 2024

  
Le Président du conseil d'administration

Luciano HOUNKPONOU